



# CANTINE SCOLAIRE ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE SUZE LA ROUSSE

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2018

### Conditions d'accès :

La cantine est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles communales, dès l'âge de 3 ans révolus.

Les inscriptions se font selon les modalités suivantes, au choix :

- abonnement au trimestre
- abonnement au mois
- repas à l'unité

L'inscription est obligatoire en mairie (voir coordonnées à la fin de ce document) **au plus tard la veille à 16h45** (ou le **vendredi 16h45 pour le repas du lundi**).

### Tarif et modalité de paiement :

Le tarif est de 3,60 € par repas.

Les inscriptions et les paiements s'effectuent en mairie, aux heures d'ouverture habituelles, du lundi au vendredi.

Le paiement peut être effectué par carte bancaire, par chèque à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces.

→

### Fonctionnement :

Les enfants sont encadrés par le personnel communal.

Les enfants sont aidés pendant le temps du repas en fonction de leur âge et de leurs besoins.

Avant la reprise des cours, la surveillance est également assurée par le personnel communal dans l'enceinte de l'école.

Des repas sans viande sont proposés. Il suffit de le demander lors de l'inscription.

**A compter de la rentrée 2018, chaque repas comporte un produit bio.**

Les enfants doivent se comporter de manière respectueuse à l'égard des autres enfants et des adultes afin que ce moment de détente soit agréable pour tous.

Après avertissement oral, puis écrit, la commune se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un enfant en cas de manquement grave à ces règles.

### Absences :

En cas d'absence, vous pouvez annuler **en mairie** les repas au plus tard la veille à 16h45 (éventuellement par téléphone ou par mail).

Ils seront reportés à une date ultérieure.

En l'absence d'annulation, les repas payés seront perdus.

En cas d'absence pour une raison indépendante de la famille (grève ou absence des enseignants, grève du personnel de la cantine, voyage scolaire, etc...), les repas seront reportés à une date ultérieure.

En cas de sortie scolaire à la journée, les pique-niques ne seront pas fournis par la cantine. Les repas seront annulés par l'école et reportés à une date ultérieure.

Le fonctionnement de la cantine est placé sous la responsabilité du Maire que vous pouvez contacter en cas de besoin.

Les menus sont affichés dans les écoles, sur la porte extérieure de la garderie et disponible sur internet : <http://www.mairie-suze-la-rousse.fr/menu-cantine/>

**Pour tout renseignement, réservation, annulation :**

Téléphone : 04.75.04.48.36

E-mail : [compta.suzelarousse@wanadoo.fr](mailto:compta.suzelarousse@wanadoo.fr)